

Paris, le 16 avril 2019

Remise des prix aux 25 lauréats du label régional 2018 « Villes et Villages Fleuris » au Salon des Maires d'Île-de-France

Le Comité Régional du Tourisme (CRT) Paris Ile-de-France organise la remise des prix du Label 2018 « Villes et Villages Fleuris » (VVF), Label de qualité de vie, à l'occasion du Salon des Maires d'Ile-de-France. Cette année, Stéphane Beaudet, Président de l'AMIF et Hamida Rezeg, Vice-présidente en charge du Tourisme de la Région Ile-de-France et Présidente du Jury régional VVF, récompensent les 25 communes lauréates qui ont su améliorer leur cadre de vie.

« Cette remise des prix représente l'aboutissement d'un travail quotidien et collectif sur le terrain pour chaque ville et village francilien candidat. Le Label VVF est le garant de la qualité de vie en Île-de-France et apporte une valeur ajoutée aux communes, ainsi que des retombées économiques et des bénéfices qualitatifs sur leur image » souligne Hamida Rezeg.

Le label récompense les communes qui valorisent le patrimoine végétal dans un souci de biodiversité et de préservation des ressources naturelles. Les efforts d'embellissement du patrimoine bâti et de mise en place d'animations variées et originales représentent un réel outil de promotion touristique.

« Ce label constitue un outil précieux pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité et la qualité de leur cadre de vie, tout en développant leur attractivité résidentielle, touristique et économique » observe Stéphane Beaudet.

Partenaire de l'AMIF depuis 2006, le CRT organise la remise des prix dans le cadre du Salon des Maires d'Ile-de-France afin de mieux accueillir les équipes municipales des communes lauréates et le public de plus en plus nombreux.

Eric Jeunemaitre, Président du CRT Paris Ile-de-France précise : « Plus de 30 ans que la Région puis le CRT organisent le concours des Villes et Villages Fleuris en Île-de-France, concours qui contribue à l'amélioration de la qualité de la destination, une des orientations majeures de la stratégie régionale ».

En 2018, 332 villes et villages franciliens sont labellisés et 25 communes sont lauréates du label 2018 : 7 communes 1 fleur – 12 communes 2 fleurs – 4 communes 3 fleurs – 2 communes proposées au jury national pour l'obtention de la 4^{ème} fleur.

Le concours VVF, c'est :

L'importance des échanges : les membres du jury doivent donner des conseils lors de la visite pour permettre aux techniciens d'améliorer leurs actions.

La qualité des visites : en évaluant 3 villes par jour, le jury consacre 1 heure et demie en moyenne à visiter chaque commune et renseigne la grille d'évaluation et le rapport du jury après chaque visite.

La neutralité du jury : les membres du jury ne visitent pas leur département de travail ou de résidence puisqu'il y a 2 circuits différents chaque jour.

L'égalité météorologique : toutes les visites se font en juillet afin de profiter de la maturité du fleurissement.

Retrouvez toutes les informations sur le site : pro.visitparisregion.com

CONTACTS PRESSE

AMIF

Graziella Riou - 06 14 42 25 70 - griou@amif.asso.fr

Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France

Catherine Barnouin - 06 58 20 81 81 - cbarnouin@visitparisregion.com

LAURÉATS DU LABEL REGIONAL 2018 VVF

Une répartition des communes lauréates du Label 2018 en Ile-de-France, où tous les départements franciliens sont représentés : la Seine-et-Marne (3 communes), les Yvelines (8 communes), le Val-d'Oise (4 communes), le Val-de-Marne (2 communes), l'Essonne (4 communes), la Seine-Saint-Denis (1 commune), les Hauts-de-Seine (3 communes).

Attribution de la 1^{ère} Fleur :

Crosne (91) ; Igny (91) ; Les Loges-en-Josas (78) ; Omerville (95) ; Saint-Cyr-l'Ecole (78) ; Saint-Germain-sur-Morin (77) ; Villennes-sur-Seine (78)

Attribution de la 2^{ème} Fleur :

Bois-d'Arcy (78) ; Breuillet (91) ; Epiais-les-Louvres (95) ; Juvisy-sur-Orge (91) attribution exceptionnelle de la 2^{ème} fleur ; Le Mesnil-Amelot (77) ; Montigny-le-Bretonneux (78), Noisy-le-Roi (78) ; Orly (94) ; Saint-Ouen-l'Aumône (95) ; Valenton (94) ; Verneuil-sur-Seine (78) ; Ville-d'Avray (92)

Attribution de la 3^{ème} Fleur :

Nanterre (93) ; Fontenay-le-Fleury (78) ; Gressy (77) ; Vanves (92)

Attribution d'un accessit au concours national :

Argenteuil (95) ; Rosny-sous-Bois (93)

Prix spécial régional des 4 Branches :

Gressy (77)

Prix du Jardinier

M. Charlie Griggio, créateur et responsable des jardins familiaux de Verneuil-sur-Seine (78)